Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 22 juillet 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 7, 8 et 9 juillet 2014

2014 V 129 Vœu relatif à la sectorisation des écoles dans le 17e arrondissement.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant la nécessité de permettre au plus grand nombre d'enfants d'avoir accès à une école publique proche de leur domicile ;

Considérant la politique ambitieuse de la Ville de Paris en matière d'éducation et d'accueil des élèves du 1er degré ;

Considérant que la sectorisation scolaire a pour objectif premier d'équilibrer les effectifs par classe et de favoriser la mixité sociale, condition indispensable à l'égalité des chances et au respect d'une École gratuite, laïque et républicaine ;

Considérant que la multiplication des dérogations au cours des dernières années, ainsi que les départs dans l'enseignement privé, menacent l'équilibre des effectifs entre les écoles du 17e et exposent régulièrement certains établissements à des fermetures de classes ;

Considérant que ces dérogations sont attribuées par la maire d'arrondissement sans concertation avec les fédérations de parents d'élèves, les directeurs d'établissements, l'inspection d'académie et les élus de la majorité et de l'opposition ;

Considérant que certains établissements ont perdu des classes, notamment en raison du manque d'actualisation des périmètres scolaires dans l'arrondissement ;

Considérant que la sectorisation du 1er degré et son actualisation sont de la compétence exclusive de la Maire du 17e arrondissement, et qu'aucune modification du ressort des écoles n'a été faite par elle entre 2008 et octobre 2012 ;

Considérant que la dernière modification, effectuée en 2012, ne permet pas de répondre de façon satisfaisante aux déséquilibres d'effectifs entre les établissements scolaires ;

Considérant que, depuis cette dernière modification, l'école maternelle relais de la rue de Saussure a été fermée et que l'école polyvalente Buffet a ouvert ;

Considérant en outre que, d'ici 2017, quatre établissements scolaires doivent ouvrir leurs portes au nord des Batignolles, dont deux écoles polyvalentes, une école maternelle et un collège ;

Sur la proposition de Mme Annick LEPETIT, M. Patrick KLUGMAN et des élus du groupe socialiste et apparentés,

Emet le voeu :

- Que Mme la mairie du 17e procède très régulièrement à la mise à jour du ressort des écoles pour tenir compte des évolutions démographiques de l'arrondissement mais aussi des déséquilibres existants entres les établissements scolaires.

- Qu'à cette fin une commission des périmètres scolaires soit mise en place rapidement, associant fédérations de parents d'élèves, directeurs d'établissements scolaires, inspection d'académie et élus de la majorité et de l'opposition.

- Qu'une commission des dérogations associant l'inspection d'académie, les directeurs d'écoles, les fédérations de parents d'élèves et les élus de la majorité et de l'opposition soit créée dans les meilleurs délais et se réunisse très régulièrement.

- Que Mme la maire du 17e rende compte tout aussi régulièrement au conseil d'arrondissement de l'activité de ces commissions.